

Bulletin annuel de 10e année en voie prégyrnasiale

Mathilde KRONEGG

née le 2 avril 2006

élève de l'établissement primaire et secondaire de Begnins - L'Esplanade, classe 10VP/ROS de Madame Pauline Rossier, a obtenu les résultats suivants en 10e année. Ce bulletin atteste du degré de maîtrise des objectifs du plan d'études.

Discipline		Note de l'ECR (prise en compte dans la moyenne)	Moyenne	
Groupe I	Français	-	5.0	23.0 points
	Allemand		4.5	
	Mathématiques	-	4.5	
	Sciences de la nature		4.0	
	OS italien		5.0	
Groupe II	Anglais		5.0	14.5 points
	Géographie		4.5	
	Histoire-Éthique et cultures religieuses		5.0	
Gr. III	Arts visuels		5.5	11.5 points
	Musique		6.0	

Éducation physique : se référer au document officiel du Service de l'éducation physique et du sport

Les résultats de l'élève satisfont aux conditions de promotion. Conformément au Cadre général de l'évaluation et aux décisions 166 et 171, le conseil de direction décide de la promotion en 11e année dans la même voie.

Imprimé le 22 juin 2020

Signature de la directrice :

Corinne Gobet-Mahler



Signature d'un des parents

(ou de son/sa représentant-e légal-e) :

La moyenne de chaque discipline se calcule tout au long de l'année, au demi-point, sur la base des notes obtenues aux épreuves significatives réalisées en classe. La note 4 correspond au seuil de suffisance. La note la plus haute est 6, la note la plus basse est 1.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours à l'adresse suivante : *Instruction des Recours, Département de la formation, de la jeunesse et de la culture, Rue de la Barre 8, 1014 Lausanne*. Le recours motivé s'exerce par écrit dans un délai de 10 jours dès sa notification, avec copie de la décision contestée. Pour que la procédure de recours puisse être dûment engagée, une avance de frais sera exigée au moment du dépôt de celui-ci. Si le recours est admis, l'avance de frais sera restituée. La dispense de payer tout ou partie des émoluments peut être accordée dans les cas d'indigence dûment constatés.